Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Wissembourg

# Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

Nombre de membres : 17

**Séance du 31 MAI 1999**
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 12
MM. LOGEL, HAAS, Mme WEISS, MM. SCHLOSSER, SIBLER, NEUHARD, PREVOT, MEYER-KUHN, ISEL, WINLING, BABILON, WEISBECKER.

Absents : MM. WITTMER, ATZENHOFFER, GOETZ, RUSTENHOLZ, Mme CABIROL (excusée)

DEL. N° 24 /1999

**OBJET : ETUDE DES BESOINS EN MATIERE DE SERVICES AUX PERSONNES AGEES OU A MOBILITE RESTREINTE**

Le Président informe le Bureau que la démarche pour la mise en place d'une expérience pilote de réseau de coordination gérontologique à l'initiative des médecins de garde sur le secteur Soultz – Vallée de la Sauer doit permettre d'assurer la coordination de l'ensemble des services intervenant : services hospitaliers, médecins, services de soins, services d'aide à domicile, portage de repas, hébergement, etc...

La démarche initiée par la Mutualité Sociale Agricole réunira l'ensemble des partenaires intéressés du secteur dont l'objectif est la mise en place d'un service d'auxiliaires de vie ou d'une coordination locale des différents services d'aide à la personne afin d'assurer le volet social du réseau de coordination gérontologique.
Il est apparu a nécessaire de procéder à une étude des demandes des personnes âgées ou à mobilité réduite.

- VU l'opération « étude des besoins des personnes âgées » inscrite au Contrat d'Objectifs 1996 - 2000

- VU la délibération du Conseil Communautaire du 9 mars 1998 donnant délégation au Bureau

***le Bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :***

***. de confier à la Mutualité Sociale Agricole du Bas-Rhin la mission de conduite de l'étude des besoins des personnes âgées ou à mobilité réduite***

***. d'autoriser le Président à signer la convention de mise en œuvre et de financement de cette étude avec la Mutualité Sociale Agricole***

***. d'autoriser le Président à entreprendre les diverses démarches, notamment de demande d'aide financière auprès du Conseil Général du Bas-Rhin, et à signer tous documents y afférents.***

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
DE WISSEMBOURG
le 16 JUIN 1999

Pour copie conforme
MORSBRONN-LES-BAINS, le 08 juin 1999
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

COMMUNAUTE DE COMMUNES * VALLEE DE LA SAUER *

Le Président,
Bernard LOGEL